

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

OBJET

Sont présent(e)s :

PERSONNEL - Besoins  
saisonniers ou  
occasionnels.

==

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Date de convocation :  
16/06/21

Date d'affichage :  
16/06/21

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers  
votants : 74

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Benoît LEGRAND, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Dans ce cadre, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, il convient de créer :

- 1 emploi d'adjoint administratif territorial du 1er juillet au 2 novembre 2021, afin d'exercer les fonctions de chargé d'accueil et d'information au service Gestion des Abonnés, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint administratif territorial (IB 354, IM 332).

- 1 emploi d'adjoint administratif territorial du 1er juillet au 31 décembre 2021, affecté en renfort comptable au sein de la Direction du Cycle de l'Eau, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint administratif territorial (IB 354, IM 332).

- 1 emploi d'adjoint administratif territorial du 1er juillet au 30 septembre 2021, afin d'exercer les fonctions de téléopératrice au sein du service Agglo j'écoute, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint administratif territorial (IB 354, IM 332).

- 4 emplois d'opérateur des activités physiques et sportives du 1er juillet au 31 août 2021, afin d'exercer les fonctions de surveillant de baignade au sein de la Direction des Ressources et Ingénierie Communautaires, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'opérateur des activités physiques et sportives (IB 354, IM 332)

- 3 emplois d'adjoint technique du 1er juillet au 31 décembre 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur du tri au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint technique (IB 354, IM 332)

- 5 emplois d'adjoint technique du 6 septembre au 29 octobre 2021, afin de permettre la distribution des sacs jaunes du tri sélectif aux usagers, au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint technique (IB 354, IM 332)

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires du 1er juillet au 30 septembre 2021, afin d'exercer les fonctions de surveillant au Parc d'Isle au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint technique (IB 354, IM 332)

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires du 1er juillet au 31 décembre 2021, afin d'exercer les fonctions d'agent de propreté au Parc d'Isle au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint technique (IB 354, IM 332)

- 1 emploi de rédacteur territorial du 1er juillet au 31 décembre 2021, afin d'exercer les fonctions d'instructeur des marchés publics au sein de la Direction des Finances et de la Commande Publique, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint technique (IB 372, IM 343)

Par ailleurs, l'encadrement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Jussy, durant les vacances scolaires d'été, se déroulera du 7 au 30 juillet 2021, avec une réunion de préparation prévue le 19 juin 2021.

Par conséquent, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ALSH pendant

cette période, il convient de créer les emplois suivants :

- 3 emplois de directeur, à temps complet ;
- 19 emplois d'animateur, à temps complet.

Ces emplois seront pourvus sous forme de contrat d'engagement éducatif et rémunérés conformément aux dispositions de la délibération du conseil de communauté du 20 juin 2017.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53607-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 28 juin 2021  
Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation